



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Frédérique ROUSTANG, Laurent REMY, Pierre BONNET, Laurent JANVRIN, Jacqueline ROLFE, Olivier DEBOURREZ, Dominique LIAUTAUD, Joseph GALLUZZO, Jean GRIMALDI

Absents excusés : Charlotte FABRE

Absents représentés : Patrice BURLANDO par Frédérique ROUSTANG, Michèle TRUC par Dominique LIAUTAUD

Madame Delphine DELSARTE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 17/09 et 12/11

COMMANDE PUBLIQUE

3. Avenant 3 MAPA PALUD 2024-001 SNTC
4. Délégation maîtrise d'ouvrage de la CAPV pour modification carrefour PALUD MAPA2024-001
5. MAPA2025-001 Assurances Dommages aux biens/Responsabilité civile/ Assurance Flotte Automobile

FINANCES LOCALES

6. Décision modificative N°4
7. Autorisations de crédits avant vote du BP 2026
8. Demande de subvention Fonds d'Investissement Cantonal 2025
9. Demande de subvention auprès de la Région : acquisition portion parcelle D177

FONCTION PUBLIQUE

10. Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité services techniques
11. Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité service jeunesse
12. Création d'emplois d'agents recenseurs

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

13. Convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF

ADMINISTRATION GENERALE

14. Bail association Accueil Montfort
15. Remise de loyer Restaurant le Mélyna pour travaux

16. Questions diverses
17. Informations diverses

1. Compte-rendu des Commissions Communales

Commission culture et associations (J. ROLFE) : La présidente adresse ses remerciements aux élus pour la distribution du bulletin municipal.

Commission urbanisme (F. ROUSTANG) : L'assemblée est informée de la tenue le 18 décembre 2025 à 16h30 en mairie de la séance de restitution de l'étude menée par le CAUE sur l'îlot Vargiu. Les scénarios présentés l'ont été aux ABF qui ont validé les principes. A cette réunion seront aussi présents des représentants de l'Etat pour les services concernés.

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la mairie afin d'améliorer les confort d'hiver et d'été, le cabinet Arch', MOe, est venu visiter le bâtiment afin de recueillir un maximum d'éléments avant de produire l'avant-projet sommaire

Commission Travaux (L. JANVRIN) : A la Palud, une partie du mobilier urbain est en cours de pose. Il s'agit des bancs, essentiellement regroupés autour du jeu de boules et trois regardant le stade. Le carrefour avec la RD 22 doit être repris, Enédis a lancé son étude, la CAPV finance. Il reste le point sur les barrières de sécurités à régler avec le CD83. Pour la vidéoprotection, l'entreprise retenue doit lever encore quelques points durs sur le trajet de la fibre jusqu'à la mairie.

Pour l'éclairage public, le sous-traitant de TE83 a terminé l'installation, essai concluant. Normalement le compteur doit être sous tension ce soir même. Il a été demandé que la nuit lors de l'extinction du reste de la commune, le parking soit toujours éclairé à 30% de son intensité, la détection de présence fera remonter à 100%

L'éclairage du stade est toujours interrompu en raison d'un câble coupé, attente information TE83 pour rétablir. La pompe du stade est aussi à reconnecter.

La toiture du Mas de Mélyna est terminée

Commission Tourisme (C. FABRE) : La présidente remercie ceux qui ont pu l'aider à l'organisation du marché de Noël, en particulier Messieurs Rémy et Pascal. Elle reçoit les remerciements du conseil pour son action.

Commission environnement (L. REMY) : Séance de travail tenue avec Recyclop pour programmer la poursuite de l'action Adopt un Spot le 30 avril 2026. Il s'agit de nettoyer l'Argens. Une professeure de plongée Montfortaise s'est proposée pour aider à l'enlèvement des déchets immergés.

L'opération Nettoyons le Sud par la Région aura lieu le 30 mai 2026

Du 26/12/25 au 23/01/26, des points de collecte spécifique pour les sapins naturels seront installés sur la commune, aux ST et à la Palud.

Le 15/12/25, la CAPV organise un Compost Drive au cimetière, inscriptions sur site dédié.

Remerciements aux ST et à Julien TRUC pour le nettoyage du campement de Tony Millo, environ 500kg de déchets ramassés et évacués selon filières.

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) : remerciement et félicitations à Thibaud Siméon et Marilou Hénédia pour leur investissement lors du marché de Noël avec les adolescents.

2. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 17/19 et 12/11 2025/ Adoptés à l'unanimité

Les points 3 et 6 sont retirés de l'ordre du jour / Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

3. Délégation maîtrise d'ouvrage CAPV modification carrefour PALUD MAPA2024-001/ Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal est invité à se prononcer à nouveau sur ce point afin de mentionner le bon numéro de délibération de la CAPV.

4. MAPA2025_001 Assurances Dommages aux biens/Responsabilité Civile/ Assurance flotte automobile / Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) a été lancé pour disposer d'un nouveau contrat d'assurance pour les dommages aux biens, la responsabilité civile et la flotte automobile de la Commune. Les lots sont attribués comme suit :

LOT1 DOMMAGES AUX BIENS : INFRUCTUEUX, ATTRIBUE sous une forme négociée, sans publicité, ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique à l'entreprise AXA pour un montant prévisionnel annuel de 19 829 €.

LOT2 RESPONSABILITE CIVILE : attribué à la société MMA qui a présenté une offre d'un montant prévisionnel annuel de 3 760.84 €

LOT3 FLOTTE AUTOMOBILE : attribué à la société GROUPAMA a présenté une offre d'un montant prévisionnel annuel de 2 592.31 €.

FINANCES LOCALES

5. Autorisation de crédits avant le vote du budget primitif 2026/ Adoptée à l'unanimité

Considérant que le montant maximum des dépenses pouvant être engagées, mandatées et liquidées avant le vote du budget 2026 est de 568 815.25 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Opérations		Articles	Autorisations de crédits 2026
101	Hôtel de ville BAL	2183	40 000.00 €
108	Ecole / four	2188	15 000.00 €
109	Services Techniques	2158	10 000.00 €
114	Eclairage public jardins	21538	10 000.00 €
118	Chemins communaux	2152	30 000.00 €
ONA	Acquisition VERLAQUE	2111	35 000.00 €
		TOTAL	140 000.00€

6. Fonds d'investissement cantonal 2025/ Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Le Fonds d'Investissement Cantonal (dit F.I.C) est une action supplémentaire de la politique des aides aux communes. Il s'inscrit dans l'engagement du Département en matière de solidarité et d'ingénierie territoriale. Le FIC vise à soutenir les opérations de voirie, de rénovation de bâtiments ou d'équipements publics, de réaménagement urbain, de création de parcs urbains, etc. Cette subvention départementale concerne uniquement des opérations d'investissement, sous réserve d'une participation minimale du maître d'ouvrage fixée réglementairement à 20%. Après recensement des opérations pouvant être inscrites au titre du FIC, il apparaît que le projet de réfection de la toiture du Groupe scolaire Octave VIGNE est éligible au titre de l'exercice 2025.

Par conséquent, le financement de ce projet s'effectuera comme suit :

Coût estimatif de l'opération H.T : 33 606.52 € soit 100 %

- subvention Département (F.I.C) : 5 643.00 € HT soit environ 16.79 %

- autofinancement : 27 963.52 € soit environ 83.21 %

Il est à noter que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité auprès du Département du Var, et le taux réellement attribué.

7. Subvention Région portion de parcelle D177/ Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire revient sur la volonté du Conseil déjà exprimée à plusieurs reprises, à savoir d'acquérir la portion de parcelle D177 dans un souci de redynamisation et de valorisation du cœur de village.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est désireuse depuis de longues années de créer un cœur de village qui fait grandement défaut à notre Commune. La municipalité porte le projet de dynamisation du bâti de l'ilot comprenant les parcelles D240, 241, 243 pour y créer des logements adaptés et accueillir des commerces et/ou des services. Le jardin constitué de la portion de parcelle D177 à l'ouest de cet espace, viendra compléter le parc déjà existant.

Cette acquisition, estimée à 30 000 € net vendeur pourrait être subventionnée par le conseil régional au titre de « l'Aide aux communes- Nos communes d'abord » visant à soutenir en priorité les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux suivants :

Les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale.

Les études et acquisitions foncières (patrimoine bâti) dans la mesure où elles sont liées aux projets listés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose ainsi le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Autofinancement :	15 000 €	50 %
Conseil Régional PACA	15 000 €	50 %
<u>TOTAL :</u>	30 000 €	100 %

ADMINISTRATION GENERALE

8. Création emplois saisonniers services techniques /Adoptée à l'unanimité

En prévision des activités saisonnières du service technique, il est nécessaire de renforcer le service pour la période du 1/01/2026 au 31/12/2026 en conséquence Monsieur le Maire propose de recruter 4 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximum de 6 mois du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

9. Création emplois saisonniers service jeunesse /Adoptée à l'unanimité

En prévision des activités saisonnières du service jeunesse, il est nécessaire de renforcer le service pour la période du 1/01/2026 au 31/12/2026 en conséquence Monsieur le Maire propose de recruter 6 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximum de 6 mois du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

10. Création de postes d'agents recenseurs /Adoptée à l'unanimité

La collectivité est chargée d'organiser en 2026 les opérations du recensement de la population. A ce titre il convient de créer 3 emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération pour la période du 6 janvier au 14 février.

11. Convention Territoriale Globale 2026-2029 /Adoptée à l'unanimité

La CTG constitue un cadre stratégique et partenarial visant à élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle repose sur un diagnostic partagé permettant d'identifier les besoins prioritaires et insuffisamment couverts, de définir un plan d'actions adapté et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Les domaines d'intervention peuvent notamment concerner la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la santé, le logement ou encore l'accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale traduit également l'engagement conjoint de la Caf du Var, de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, des communes membres et de l'Agglomération de la Provence Verte à poursuivre leur soutien financier et opérationnel aux services destinés aux familles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la CTG pour la période 2026-2029.

12. Bail Association Accueil Montfort

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail liant la Commune à l'Association Accueil Montfort portant sur les locaux sis Avenue des Droits de l'Homme, pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2034 aux conditions suivantes :

Un loyer trimestriel fixé à 22 867.25 € (hors charges), révisable selon l'indice PHP ;

- La destination exclusive des locaux à l'exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- L'obligation pour l'Association Accueil Montfort de souscrire toutes assurances nécessaires couvrant les risques liés à son occupation et à son exploitation.

13. Remise gracieuse Loyer Restaurant le MELYNA

Monsieur le Maire propose une remise gracieuse du loyer dû par la SARL Le Mélyna, pour la période du 1 au 30 novembre 2025, en raison des travaux entrepris par la Commune ayant perturbé l'exploitation normale du commerce.

14. Questions diverses

NEANT

15. Informations diverses

NEANT

La séance est levée à 19 h 42

Le Maire

Eric AUDIBERT

La Secrétaire


Delphine DELSARTE

Affiché le

